



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Nigeria

Question écrite n° 71860

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle M. le ministre des affaires étrangères sur l'exécution de la condamnation à mort de Safiya Hussein Tungar-Tudu. Le 9 octobre dernier, un tribunal islamique de l'Etat de Sokoto, au Nigeria, a prononcé une condamnation à mort par lapidation d'une jeune femme de trente ans en application de la charia. Accusée d'avoir eu des relations sexuelles hors mariage, elle a déclaré, sans avoir été écoutée, avoir été violée, et l'auteur de ce viol a été acquitté « faute de preuve ». Il souhaiterait savoir si des moyens diplomatiques sont envisagés afin d'inciter le Nigeria à annuler cette condamnation.

## Texte de la réponse

Mme Safiya Hussein Tungar, reconnue coupable d'adultère, a été condamnée à mort par lapidation dans l'Etat de Sokoto, en application de la loi coranique instaurée dans cet Etat fédéré. Pour sa défense, Mme Tungar reçoit une assistance légale d'une équipe d'avocats conseillée par une organisation islamique de défense des droits de l'homme, honorablement connue à Lagos. Les avocats de l'intéressée ont obtenu, lors d'une audience tenue le 22 novembre, la suspension de l'exécution de la sentence prononcée. Une session en appel devait se tenir le 14 janvier, mais a été reportée au 18 mars prochain. La défense, s'appuyant sur les principes mêmes de la loi islamique, a en effet obtenu l'ajournement du procès, l'accusée étant revenue sur ses premières déclarations et ayant indiqué avoir eu un enfant avec son ex-mari avant l'expiration du délai de sept ans qui a suivi son divorce, ce qui, selon la charia, ne peut pas entraîner de condamnation. Après les sessions en appel auprès de la cour régionale, la défense a la possibilité de porter l'affaire devant la cour suprême fédérale à Abuja. La décision doit revenir ensuite au Gouverneur de l'Etat de Sokoto pour confirmation. Dès qu'il en a eu connaissance, le ministère des affaires étrangères a, par la voix de son porte-parole, fait état de sa préoccupation, appelant les autorités nigérianes compétentes à la clémence dans une affaire qui heurte particulièrement la conscience internationale. Cet appel a été réitéré les 8 et 11 janvier. La France, de même que ses partenaires de l'Union européenne, reste très mobilisée sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71860

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 janvier 2002, page 223

**Réponse publiée le :** 25 février 2002, page 1077